



Flash In.FO
CCE extraordinaire Carrefour
Hypers S.A.S



27 mai 2011

APPROBATION du Procès verbal du 6 avril 2011

Approuvé à la majorité avec 18 voix et 2 abstentions.

CONSULTATION sur la mise en place du Drive Picking.

Rapport de la commission économique en fichier joint

L'objectif de l'entreprise :

Le déploiement du concept drive vise le développement du CA des ventes alimentaires des magasins.

Le Comité Central d'Entreprise a été informé lors du CCE du 6 avril en vue d'une consultation sur le projet « Carrefour Drive picking ». A ce titre, le Comité Central d'Entreprise a mandaté la Commission Economique pour réaliser une étude et produire un rapport d'analyse organisationnel, économique, juridique et social sur ce projet et ses conséquences, s'il venait à être déployé. La commission économique a été assistée par le cabinet EMA, Expert-comptable du Comité Central d'Entreprise.

Au plan commercial :

Le nouveau modèle commercial bien que n'ayant que 6 mois de vie réelle semble nettement améliorer la qualité du service aux clients

Au plan économique :

L'absence de recul temporel sur les effets économiques du nouveau modèle commercial ne permet pas d'affirmer que ce modèle a un impact positif, certain et durable sur le chiffre d'affaire ; toutefois il semble en avoir un en termes de gain ou de maintien de parts de marché.

Il serait nécessaire que la direction s'engage à garantir que dans l'avenir les Drive Carrefour accolés restent dans la société Carrefour Hyper SAS

Au plan social et humain :

Concernant les postes à pourvoir : La direction s'est engagée à faire appel prioritairement à candidature interne auprès du personnel, ces postes seront proposés tout d'abord aux salariés classés en métiers sensibles qui seront prioritaire ; si les postes ne sont pas pourvus par des salariés classés en métiers sensibles, ils seront alors proposés aux salariés de l'établissement. En dernier lieu à défaut de candidature interne, il sera fait appel à candidature externe.

Dans ses conclusions, la commission a invité le Comité Central d'Entreprise à donner un avis favorable sur ce projet, sous réserve d'acceptation par la direction des préconisations suivantes →

Il serait nécessaire :

- 1) Que tout au long de l'appel à candidature les comités d'établissements concernés soit informés au fur et à mesure des différentes phases d'appel à candidature.
- 2) Que les salariés classés en métiers sensibles soit informés formellement (par courrier) de l'opportunité de poste.
- 3) Que si ces nouveaux postes n'étaient pas pourvus par les salariés classés en métiers sensibles de l'établissement, ces postes soient proposés aux salariés classés en métiers sensibles présents dans les établissements alentours.
- 4) Que si ces postes n'étaient pas pourvus par des salariés classés en métiers sensibles, l'appel à candidature interne soit procédé par voie d'affichage et briefing d'équipes.
- 5) Que les postes à pourvoir ne soient pas exclusivement proposés au niveau II ou niveau IV existant, mais à tous les salariés volontaires.

Santé et Sécurité des salariés :

- Il serait nécessaire pour assurer la sécurité des salariés qui travailleraient au Drive de prévoir la présence permanente d'un agent de sécurité et d'un bouton d'appel d'urgence.
- Du fait de ces manipulations quotidiennes et régulières de produits lourds, il serait souhaitable que les postes de travail des salariés de Carrefour Drive soient classés dans la catégorie manutentionnaire lourde et à ce titre soumis à surveillance médicale spéciale;

Formation et adaptation dans l'emploi :

- Il serait nécessaire qu'au programme de formation d'adaptation spécifique prévu soit rajouté : une formation gestes et postures spécifique (du fait de la manutention de produits lourds).
- Il serait aussi nécessaire d'étoffer en nombre d'heures la formation des niveaux II qui travailleront au Drive. (4 heures de formation prévues à ce jour pour 14 heures de formation pour les niveaux IV).

Suivi du déploiement :

Le nouveau modèle commercial n'étant testé en hypermarché (Nantes Beaujoire) que depuis fin novembre 2010, la direction envisageant de déployer ce modèle commercial dans grand nombre d'établissements durant les deux années à venir, il serait nécessaire qu'un point à date régulier sur le développement économique et les conséquences sociales de ce modèle soit présenté au CCE.

Ces points de situation devant aborder l'avancement des déploiements, le détail des investissements par établissement, les conséquences économiques (développement/maintien du CA, prise/maintien des parts de marché) et les conséquences sociales à moyen terme du déploiement du nouveau modèle commercial (Création/suppression de postes, nouveaux métiers/Nouvelles classifications, incidence sur l'emploi)

Suivi du projet :

Sur la partie formation : le module englobe l'utilisation du fonctionnement, la rapidité de retrait, la gestion de la commande, la préparation de la commande, l'utilisation des outils informatiques et du matériel, le stockage de la réserve drive, le retrait de la commande....,

Cette formation sera complétée par des formations types SOS CONFLIT, Gestes et postures.

Attention : La direction a signalé que certains magasins ont été retirés de la liste de déploiement en raison d'un problème de faisabilité rapide et que si une solution était trouvée entre temps, certains pourront réintégrer le drive picking.

IMPORTANT : Les CHSCT et C.E des magasins concernés seront obligatoirement informés et consultés.

A noter : Les élus FO ont demandé des heures de formation supplémentaires, qui devront être délivrées avant la prise de poste (Gestion des conflits, gestes et postures)

Les membres du C.C.E ont donné un avis majoritairement favorable suite à l'engagement de la direction en rapport avec les préconisations de la commission économique du C.C.E !

19 voix favorables – 1 défavorable

INFORMATION sur les comptes de résultats Prévoyance « Maladie - Chirurgie – Maternité » de l'année 2010 & perspectives 2011. (Fichier joint)

Le résultat des comptes 2010

Le compte des actifs, cadres, maitrises et employés, congés parentaux et portabilité enregistre un solde créditeur de **6537 517,31 €** après abondement des cotisations 2010 (CMU, H1N1 et temps partiel)

Détails :

- L'ensemble du personnel actif enregistre un solde créditeur après abondement (CMU, H1N1 et temps partiel) de **6804 926, 07 €**.
- Les congés parentaux enregistrent un solde débiteur de 240 134, 94 €
- La portabilité enregistre un solde débiteur de 27 273, 79 €
- Les anciens salariés enregistrent un solde débiteur de 106 981,22 €

Les évolutions de la santé en 2011

- Majoration du tarif de la consultation généraliste (+1 €)
- Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011 ayant pour objectif de ramener l'ONDAM¹ à 2,9%
- Maîtrise de la charge des ALD. Des projets de décrets en cours d'établissement pourraient prévoir dans un premier temps :
 - Sortie des pathologies chroniques stabilisées depuis plus de 6 mois ne nécessitant plus qu'un suivi clinique régulier (maintien du remboursement à 100% uniquement pour les actes du suivi)
 - Redéfinition des critères d'admission pour 30 ALD (pour les nouveaux entrants et renouvellement)
- Les pistes de l'UNOCAM (Union des Organismes complémentaires) non mises en œuvre à ce stade :
 - Suppression des remboursements si efficacité médicale non démontrée (médicaments, cures thermales)
 - Lutte contre les dépassements d'honoraires (reprise des négociations du secteur optionnel)

¹ Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie. Cet objectif intègre les mesures d'économie et l'impact du déremboursement

² Il s'agit éventuellement pour certains actes de chirurgie et spécialistes de plafonner les dépassements d'honoraires du secteur 2 (mais en contrepartie, possible augmentation du nombre de praticiens avec dépassements : passage du secteur 1 au secteur optionnel)

La Loi de financement de la Sécurité sociale 2011 introduit deux types d'aménagements :

Des mesures destinées à modérer l'évolution des dépenses :

- Des économies sur les médicaments et les dispositifs médicaux passant principalement par une baisse négociée des prix,
- Une baisse des tarifs des biologistes et radiologues,
- Des extensions d'ententes préalables des soins de kinésithérapie,
- Une incitation des médecins à prescrire des génériques,
- La poursuite de la convergence entre les tarifs des établissements de santé publics et privés,
- Des gains d'efficience des établissements de santé.

● **Des mesures impactant les remboursements des complémentaires santé :**

- Une baisse de 5 points du remboursement des médicaments à service médical rendu modéré (de 35% à 30%),
- Une baisse de 5 points du remboursement des dispositifs médicaux (de 65% à 60%),
- Le relèvement du seuil du ticket modérateur à l'hôpital (120€ au lieu de 91€)
- Des modifications du dispositif d'affections de longue durée (hypertension artérielle, dispositifs d'autocontrôle du diabète, frais de transport)

Ces aménagements devraient avoir un impact en 2011 proche de 1% (actifs) à 1,5% (anciens salariés) d'augmentation des prestations...

ET EN PLUS LA LOI DES FINANCES POUR 2011 EN SANTE →

Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

- **Taxe de 3,5% sur les contrats solidaires et responsables :**
 - Jusqu'à fin 2002, les institutions de prévoyance et mutuelles n'étaient soumises à aucune taxation et les compagnies d'assurance à une taxe de 7%
 - A partir de fin 2002, les contrats sont exonérés de la taxe s'ils sont « solidaires » (pas de sélection médicale et pas de tarif lié à l'état de santé)
 - A partir de 2006, et suite à la réforme de l'assurance maladie, pour rester exonérés de la taxe¹, les contrats doivent être en plus « responsables » (non remboursement de certains forfaits et respect du parcours de soins, prévention, ...)
 - A partir de 2011, les contrats responsables et solidaires sont donc soumis à une taxe de 3,5% (montant « intermédiaire » entre 0% et une taxe de 7%)

Pour conserver les mêmes cotisations nettes, il faudrait majorer les cotisations de 3,5%

¹Les contrats non responsables sont soumis à une taxe de 7% et ne bénéficient pas des exonérations sociales

COMMISSION PREVOYANCE : LES REFLEXIONS EN COURS ↗

Financement des mesures réglementaires :

- **CMU et cotisation réduite :** Le principe du prélèvement mis en œuvre est de financer la majoration de la CMU au-delà du taux 2008 de 2,5% et de prendre en charge le différentiel de cotisation pour les temps très partiels, **jusqu'en fin 2011.**
- **Taxe de 3,50% :** Le financement de la nouvelle taxe sur les régimes complémentaires doit être étudié, **avec un impact au 1^{er} janvier 2011.**

Aménagement des garanties :

- Sort au-delà du 30 juin 2011, des aménagements de garanties mis en place sur les honoraires chirurgicaux et l'ostéopathie.
- Pistes d'aménagements en cours d'étude (améliorations optique verres, mise en place d'un « pack » consultations non remboursées Sécurité sociale, appareillages...)

Equilibre du Régime des anciens salariés :

- Compte tenu des résultats et des perspectives (impact des mesures Sécurité sociale, taxe 3,50%,...), il est nécessaire d'étudier les conditions de cotisations du Régime des anciens salariés.

Force Ouvrière félicite le sérieux de l'APGIS et de la Commission qui s'efforcent de trouver ensemble des solutions adaptées à chaque fois qu'une nouvelle réglementation apparaît et entraîne des coûts supplémentaires.

F.O à demandé à la direction de prendre en compte les évolutions imposées par la réglementation, et à ce titre de ne pas augmenter les cotisations des salariés.

INFORMATION sur les comptes de résultats Prévoyance "Incapacité - Invalidité - Décès" de l'année 2010.

Le compte prévoyance au 31/12/2010 consigne un solde débiteur global comptable 2010 (l'ensemble du personnel et des risques) de **- 533 496 €** (avec constitution des provisions de l'invalidité à 62 ans) au lieu de + 486 000 € en 2009 !

	SOLDE DEBITEUR	SOLDE CREDITEUR
DECES CADRES ET AGENTS DE MAITRISE		4 218 592 €
INCAPACITE/INVALIDITE CADRES ET AGENTS DE MAITRISE		2 109 068 €
DECES EMPLOYES	2 388 058 €	
INCAPACITE/INVALIDITE EMPLOYES	4 473 097 €	
SOLDE DEBITEUR GLOBAL	-533 496 €	

INFORMATION sur les résultats 2010 du fonds de solidarité Hypermarchés.

Au cours de l'année 2010 : 10 Commissions ont été organisées et 328 dossiers ont été traités.

Des aides ont été attribuées pour un montant total de **392 371,57€** dont une aide supplémentaire de **100 000 €** pour aider les salariés victimes des intempéries du 15 juin 2010 (var).

- **256** salariés ont reçu une aide financière et **72** dossiers ont été refusés

Les différentes aides financières : Maladie, Handicap, décès, Difficultés financières (divorces, séparations, loyers impayés, autres cas ...), catastrophes naturelles

Les aides se matérialisent :

➔ **Dans le cadre de la maladie et du handicap** : Bons d'achats, Règlement factures (Aménagement habitation. Adaptation et/ou achat véhicule...), déplacements et consultations de spécialistes, dons aux salariés.

➔ **En cas de décès** : règlement des Frais obsèques, dons

➔ **Les difficultés financières (divorces, séparations, loyers impayés, autres cas** : Règlement de loyers de retards (notamment pour éviter d'éventuelles expulsions), règlement de différentes factures

(Electricité, eau, gaz, impôts, taxe d'habitation, frais hospitaliers, etc.) directement auprès des créanciers, bons d'achats alimentaires ou autres.

→ **Catastrophes naturelles (Incendie logement, inondations, intempéries du 15 juin 2010) :** Dons aux salariés, règlements de factures directement auprès des créanciers.

72 dossiers ont été refusés pour les raisons suivantes ⇨ Demande d'aide pour acheter des biens mobiliers, crédits à la consommation, prêt Immobilier ou autres, dettes des ex époux ou concubins, aucune motivation du salarié expliquant sa situation, la nature ou la cause de ses difficultés financières et demande « préventive » sans difficultés réelles.

Au 31/12/2011, il reste dans le fonds de solidarité, un montant 36 529,20 €.

POINT à date sur l'avancement du déploiement du concept Carrefour Planet.

Pour mémoire, les magasins pilotes « Carrefour Planet » sont Ecully, Vénissieux, Tourville, Givors, Wasquehal et les Ulis.

Selon la direction le score de satisfaction globale des clients est remonté après avoir chuté à Ecully contrairement à Vénissieux qui est resté stable. Du coup, l'aménagement du magasin de Vénissieux est en train d'être repris sur Ecully. La phase pilote a permis de reprendre les points positifs.

F.O a signalé que le concept « Culture bar » avait été démonté à Ecully et s'interroge sur la suppression de 3 postes qui avaient été créés dans le cadre du projet Planet ?

La direction a répondu que seul le mobilier a été supprimé, et que les 3 salariés ont conservé leur poste, l'espace sera redimensionné pour être encore plus visible.

FO a dénoncé le manque de communication auprès des salariés qui apprennent au dernier moment que leur secteur ou rayon fera l'objet d'une réorganisation. En conséquence, les salariés ont beaucoup de mal à s'organiser pour affronter les changements !

La direction a répondu que le plan a été concerté avec les salariés. Le décalage de phasage s'explique par la durée des analyses et affirme que les chiffres de Carrefour Planet sont excellents !

F.O a fait remarquer à la direction que la masse salariale moyenne du magasin d'Ecully est en baisse.

La direction a répondu que Carrefour Planet crée de l'emploi, la part des CDD a reculé au profit des C.D.I.

Raphael PAIN (FO Toulon Grand Var) président de la commission économique a précisé qu'un rapport sera produit par les membres de la commission après avoir visité le magasin des Ulis.

PROCHAIN CCE

23 JUIN 2011

Rédaction : Dominique BELTRAND – Secrétaire du C.C.E

Contact : beldomi13@gmail.com **Site USC :** <http://www.fo-carrefour.org>